EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-266

Séance publique du

22 juillet 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220722-lmc1215405-DE-1-1
Date de signature : 27/07/2022
Date de réception : mardi 26 juillet 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2022 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Santé Publique et Handicap

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 22 JUILLET 2022

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2022 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et partenaires aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année. Durant ces deux dernières années lourdement impactées par la crise sanitaire, la plupart des associations œuvrant dans le champ du handicap ont rencontré des difficultés à mener leurs actions. Face aux multiples contraintes, elles ont dû s'adapter et parfois repenser leurs missions pour continuer d'accompagner leur public.

Dès le début de cette période difficile, la Ville a toujours accompagné ses partenaires en y mettant les moyens financiers et en continuant d'apporter un soutien identique aux années précédentes en raison des efforts dont ont fait preuve de nombreuses structures associatives locales.

Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son soutien auprès des associations qui développent des actions fondamentales en faveur des personnes en situation de handicap et de leur inclusion dans la société (accompagnement, handisport, accès à la culture ou aux loisirs, etc...).

A titre exceptionnel et en partenariat avec la direction des Sports, la délégation Handicap présente, pour l'année 2022, l'attribution d'une subvention à l'association Aix Handisport.

C'est en raison de ces éléments que je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement aux associations ou partenaires listés dans le tableau ci-dessous.

Ces propositions ont été validées en comité technique d'attribution des subventions le 30 mai 2022.

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/2022	Commentaire
AFTC 13 (42198)	Défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et cérébro lésés	**4500**	**4500**	**4500**	
ESPOIR PROVENCE (9233)	Améliorer l'état physique, intellectuel et physique des enfants et adolescents atteints de déficience mentale afin d'aider leur intégration dans la vie et notamment dans le cadre d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	**16000**	**16000**	**16000**	
SURDI 13 (112125)	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds. Soutenir la recherche sur la surdité. Informer conseiller les malentendants	**1000**	**1000**	**1000**	
SOURCE (100730)	Accueil des personnes handicapées pour l'insertion sociale et culturelle	**7000**	**5000**	**5000**	
CREEDAT (42127)	Etudes diagnostiques adaptations techniques des lieux de vie des personnes en situation de handicap	/	**620**	**620**	
SANTÉ SPORT PROVENCE (102290)	Accompagnement, par coach sportif du centre médico sportif porté par l'association, d'enfants et de jeunes adultes en situation de handicap	**6120**	**8000**	**9000**	
ASSOCIATION VALENTIN HAUY (108264)	Actions au service des aveugles et des mal-voyants	**2000**	**2000**	**1000**	
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES (112172**)**	Amélioration des conditions de vie des diabétiques	**1000**	**1000**	**1000**	
LES DONNEURS DE VOIX (110151)	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes empêchées pour un accès à la lecture	**1500**	/	**1000**	
AIX HANDISPORT (26593)	Permettre aux personnes en situation de handicap la pratique du sport	**4100**	**4100**	**4100**	Présentation en lien avec la Direction des Sports

Subvention de fonctionnement 2022 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) Aide sociale personnes handicapées adultes (43 220 euros)

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/2022	Commentaire
EQUUS	Dispenser des séances de	**5400**	**3900**	**3900**	

(22839)	thérapie avec le cheval, des cours d'équitation adaptée pour des personnes en situation de handicap				
AVIATION SANS FRONTIÈRES (43528)	Mettre ses moyens et compétences aéronautiques de ses membres au service des malades. Organise journées découvertes pour personnes handicapées	**2500**	**1000**	**1000**	
APAR (47137)	Appui et accompagnement des familles concernées par des personnes diagnostiquées autistes	**2000**	**4000**	**4000**	

Subvention de fonctionnement 2022 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6359) Aide sociale enfants handicapés (8 900 euros)

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2022,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 43 220 € (quarante-trois mille deux cent vingt euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) - Aide sociale personnes handicapées adultes **- Subventions de fonctionnement -** qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 8 900 € (huit mille neuf cents euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6574 (6359) - Aide sociale pour enfants handicapés **- Subventions de fonctionnement** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-266 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2022 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	37
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»